



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date/ Révision: 1<sup>er</sup> octobre 2012

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

**Nom du Produit :** Toner noir pour FS-2100D, FS-2100DN (TK-3100)

**Fabricant**

Nom : KYOCERA Document Solutions Inc.

Adresse : 2-28, 1-Chome, Tamatsukuri, Chuo-ku, Osaka, Japon, 540-8585

**Fournisseur**

Nom : KYOCERA Document Solutions Europe B.V

Adresse : Bloemlaan 4, 2132 NP Hoofddorp, Pays-Bas

Numéro de téléphone : +31(0)20-6540000

## 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Substance ou préparation ; Préparation

#### Composants ;

Nom chimique (nom courant)	N° CAS	Poids %
Résine de polyester	Confidentiel	40-50
Magnetite	Confidentiel	35-45
Cire	Confidentiel	1-5
Silice	7631-86-9	<2
Dioxyde de titane	13463-67-7	<1

Information des composants :

Information sur les substances PBT et substances vPvB : aucun composant de ce produit n'est considéré comme une substance PBT ou vPvB d'après l'annexe XIII de la réglementation CE N° 1907 / 2006

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers les plus importants : Pas considéré comme dangereux d'après la directive CE 1999/45/EC

Dangers spécifiques : Aucun

Autres informations sur les dangers : Effets potentiels sur la santé

Ingestion : L'ingestion n'est pas une voie d'entrée applicable pour l'usage prévu.

Inhalation : Une inhalation prolongée de poussières excessives peut entraîner des lésions pulmonaires. L'utilisation de ce produit aux fins prévues n'entraîne pas d'inhalation de poussières excessives.

Contact avec les yeux : Peut entraîner une irritation des yeux.

Contact avec la peau : Risques négligeables d'irritation de la peau.

---

#### 4. PREMIERS SECOURS

Inhalation :	Evacuer la personne du lieu d'exposition et l'amener à l'air frais, faire des gargarismes avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes tels que la toux.
Contact avec la peau :	Nettoyer à l'eau et au savon.
Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement à l'eau et consulter un médecin en cas d'irritations.
Ingestion :	Rincer la bouche. Boire un ou deux verres d'eau pour diluer. Demander un traitement médical si nécessaire.

---

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction :	Extincteur à eau (asperger d'eau), mousse, poudre, CO <sub>2</sub> ou produit chimique sec
Procédure de lutte contre l'incendie :	Veiller à ne pas faire voler la poussière de toner. Purger l'eau des alentours et baisser la température de l'atmosphère pour éteindre l'incendie.

---

#### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	En cas de dispersion accidentelle du toner, éviter l'inhalation, l'ingestion, le contact avec les yeux et la peau.
Précautions pour l'environnement :	Ne pas déverser dans les égouts ou dans des eaux de surface.
Méthode de nettoyage :	Rassembler le toner dispersé afin de ne pas le faire voler et ramasser à l'aide d'un chiffon humide.

---

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	Ne jamais ouvrir le conteneur de toner.
Stockage :	Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière et du feu Tenir hors de portée des enfants.

---

#### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle <Données de référence> :

ACGIH TLV<sub>(2)</sub> -TWA : Quantité inhalable 10 mg/m<sup>3</sup>, Quantité respirable 3 mg/m<sup>3</sup>  
Dioxyde de titane 10mg/m<sup>3</sup>

OSHA PEL<sub>(3)</sub> -TWA : Poussières totales 15mg/m<sup>3</sup>, Quantité respirable 5 mg/m<sup>3</sup>  
Silice 80 mg/m<sup>3</sup> %SiO<sub>2</sub>  
Dioxyde de titane 15 mg/m<sup>3</sup> (total poussière)

DFG -MAK : Quantité inhalable 4 mg/m<sup>3</sup>  
Silice 4 mg/m<sup>3</sup> (portion respirable)

Equipement de protection : La protection des voies respiratoires, des yeux, des mains, de la peau et du corps n'est pas nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale.

Ventilation : La ventilation n'est pas nécessaire dans le cadre d'une utilisation normale.

---

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Etat physique : Solide      Forme : Poudre fine      Couleur : Noir      Odeur : Inodore

pH :                                  Sans Objet

Point de fusion :                  125 °C (toner)

Propriétés explosives : Une explosion des poussières est improbable dans le cadre d'une utilisation normale.  
L'explosibilité expérimentale du toner fait l'objet de la même classification que des poudres similaires telles que la farine, le lait en poudre et les poudres de résine en fonction de la vitesse d'élévation de la pression.

Densité :                              1.5 – 2.0 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité :                            Pratiquement insoluble dans l'eau

---

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité/ Réactivité :                                  Stable dans le cadre d'une utilisation normale.

Produits de décomposition dangereux : Aucun

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë :                  (rat) LD<sub>50</sub> >2,000mg/Kg  
(Estimé à partir d'autres produits contenant les mêmes matériaux)

Toxicité dermique aiguë :                  (rat) LD<sub>50</sub> >2,000mg/Kg  
(Estimé à partir d'autres produits contenant les mêmes matériaux)

Toxicité d'inhalation aiguë : (rat)LC<sub>50</sub> (4 hr) > 5.0mg/l  
(Estimé à partir d'autres produits contenant les mêmes matériaux)

Irritation oculaire aiguë :                  (lapin) Légèrement irritant  
(Estimée à partir d'autres produits contenant les mêmes matériaux)

Irritation dermique aiguë :                  (lapin) Non-irritant  
(Estimée à partir d'autres produits contenant les mêmes matériaux)

Sensibilisation de la peau : (Souris) Aucune sensibilisation  
(Estimée à partir d'autres produits contenant les mêmes matériaux)

Propriétés mutagènes :                  Test de Ames négatif.

Information sur les composants : Non mutagène d'après MAK, TRGS905 et (CE) N° 1272/2008 annexe VI table 3.2 de la directive

Toxicité reproductive :

Information sur les composants : N'est pas une substance toxique d'après MAK, Proposition de Californie 65, TRGS905 et l'annexe VI table 3.2 de la directive (CE) N° 1272/2008

Risques cancéreux :

Information sur les composants : N'est pas une substance cancérogène ou potentiellement cancérogène (excepté le dioxyde de titane) d'après l'IARC, l'Association Japonaise de Santé Industrielle, ACGIH, EPA, OSHA, NTP, ILO, MAK, Proposition de Californie 65, TRGS905 et l'annexe VI table 3.2 de la directive (CE) N° 1272/2008

L'IARC a réévalué le dioxyde de titane comme un produit cancérogène du groupe 2B (potentiellement cancérogène pour l'homme) à la suite des résultats de tests d'exposition à l'inhalation sur des rats. Les tests d'ingestion et cutané n'ont pas montré de risques cancéreux<sup>(4)</sup>. A l'inhalation chronique pour animaux dioxyde titane, la tumeur du poumon a été observée uniquement chez le rat. Il est estimé que ce qui est attribué à la surcharge du mécanisme de la clairance pulmonaire de rat (phénomène de surcharge)<sup>(5)</sup>.

L'inhalation, à dose excessive, de dioxyde de titane ne se produit pas dans le cadre d'une utilisation normale de la machine. Les études épidémiologiques en date n'ont pas mis en évidence de relation entre une exposition occupationnelle au dioxyde de titane et des maladies des voies respiratoires.

Effets chroniques :

Au cours d'une étude sur l'exposition chronique au toner typique par inhalation chez le rat, un degré léger à modéré de fibrose pulmonaire a été observé chez 92% des rats du groupe de concentration élevée (16 mg/m<sup>3</sup>) et un degré de fibrose minime à léger a été observé chez 22 % des animaux du groupe d'exposition moyenne (4 mg/m<sup>3</sup>)<sup>(1)</sup>. Aucun changement pulmonaire n'a été observé dans le groupe d'exposition le plus faible (1mg/m<sup>3</sup>), le niveau d'exposition potentielle chez l'homme le plus pertinent.

Autres informations : Aucune

---

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée disponible.

---

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas incinérer le toner et les conteneurs de toner. Des étincelles dangereuses peuvent entraîner des brûlures.

L'élimination doit se faire dans des conditions respectant les lois et réglementations locales, gouvernementales et fédérales concernant l'élimination (contacter l'agence environnementale locale ou gouvernementale pour les règles spécifiques).

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° UN :	Aucun
Nom d'expédition UN :	Aucun
Classement UN :	Aucun
Groupe de conditionnement UN :	Aucun
Précautions Spéciales :	Aucune

---

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Informations Européennes

Informations sur l'étiquette conformément aux Directives CEE 67/548 et CE 1999/45

Symbole et Indication :	Non requis
Phrase R :	Non requis
Phrase S :	Non requis
Marquage spéciale :	Non requis
Composant dangereux à indiquer :	Aucun

#### Informations Américaines

Tous les composants de ce produit sont conformes à TSCA

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Conformément à nos connaissances actuelles, les informations contenues dans la présente sont précises. Cependant, notre responsabilité ne saura être engagée de quelque manière que ce soit sur la précision et l'intégralité des informations contenues dans la présente.

#### <Abréviation>

ACGIH :	American Conference of Governmental Industrial Hygienists  2010 TLVs and BEIS (Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agent and Biological Exposure Indices)
OSHA :	Occupational Safety and Health Administration (29 CFR Part 1910 Subpart Z)
TWA :	Time Weighted Average
MAK :	Maximale Arbeitsplatz-konzentrationen (List of MAK and BAT Values 2009) (DFG: Deutsche Forschungsgemeinschaft)
Proposition 65:	California, Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986
TRGS 905:	Technische Regeln für Gefahrstoffe (Deutsche)
Annexe VI Table 3.2 de la directive (CE) N° 1272/2008 :	Directive (CE) N° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges (CLP), annexe VI table 3.2.
IARC :	International Agency for Research on Cancer (IARC Monographs on the Evaluation of the Carcinogenic Risk of Chemicals to Human Health)
EPA :	Environmental Protection Agency (Integrated Risk Information System) (USA)
NTP :	National Toxicology Program (Report on Carcinogens) (USA)
UN :	United Nations
TSCA :	Toxic Substances Control Act (USA)

#### <Référence>

- (1) – Pulmonary Response to Toner upon Chronic Inhalation Exposure in Rats H. Muhle et al. *Fundamental and Applied Toxicology* 17.280-299(1991)  
– Lung Clearance and Retention of Toner, Utilizing a tracer Technique, during Chronic Inhalation Exposure in Rats B. Bellmann. *Fundamental and Applied Toxicology* 17.300-313(1991)

- (2) ACGIH TLV (Threshold Limit Value)
  - (3) OSHA PAL (Permissible Exposure Limits)
  - (4) IARC Monograph on the Evaluation of the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans, Vol.93
  - (5) NIOSH CURRENT INTELLIGENT BULLETIN "Evaluation of Health Hazard and Recommendation for Occupational Exposure to Titanium Dioxide DRAFT"
- ISO 11014-1 Safety data sheet for chemical products
  - Directive (CE) N° 1907/2006